



# SAUVONS L'EAU!

## UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour : mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

Experte de l'eau, l'agence publie tous les ans son rapport sur la qualité des rivières et des nappes.



L'impôt sur l'eau applique le principe « pollueur payeur » et « préleveur-payeur ». Il est versé par chaque usager à proportion de sa consommation d'eau et des pollutions émises.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2012

## ➤ **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau** (40 millions € en 2012)

67 plans de gestion réalisés sur les 40 % de notre territoire en déficit et 31 programmes de réduction des prélèvements ont permis d'économiser 29 millions m<sup>3</sup> en 2012 soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier.

## ➤ **Pour dépolluer les eaux** (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

24 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (EH) aidées en 2012 se mettent aux normes, dont 6 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épurations des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## ➤ **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques** (29 millions €)

119 contrats « zéro phyto » passés en 2012, dont 99 avec les communes qui s'engagent à ne plus utiliser de pesticides sur leurs espaces publics.

39 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

## ➤ **Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates** (10 millions €)

75 captages prioritaires du Grenelle sont en cours de protection, grâce à des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

## ➤ **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité** (51 millions €)

4671 km de berge restaurées et 103 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

8118 ha de zones humides ont reçu une aide, soit 28 617 ha préservés en 6 ans. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

## ➤ **Pour la solidarité internationale** (3,7 millions €)

66 opérations engagées par des maîtres d'ouvrage du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

# 2013

## 467,8 M€ DE REDEVANCES

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

**15,8 % (73,7 M€)**  
payés par les collectivités  
comme redevance de prélèvement  
sur la ressource en eau

**72,9 % (341,2 M€)**  
payés par les ménages  
et assimilés (administrations,  
entreprises de service, artisans  
et petites industries)  
comme redevance  
de pollution domestique

**8,5 % (39,6 M€)**  
payés par les industriels  
et les activités économiques  
comme redevance  
de pollution  
et de prélèvement  
sur la ressource en eau



**0,6 % (2,8 M€)**  
payés par les irrigants  
et les éleveurs  
comme redevance de  
pollution et de prélèvement  
sur la ressource en eau

**0,6 % (2,8 M€)**  
payés par les pêcheurs,  
propriétaires de canaux,  
d'ouvrages de stockage  
et d'obstacles  
comme redevance  
pour la protection  
du milieu aquatique

**1,7 % (7,7 M€)**  
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires  
et répercutés sur le prix des produits  
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Le produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

**16,27 % (65,20 M€)**  
aux collectivités pour la restauration et  
la protection des milieux aquatiques :  
zones humides et renaturation, continuité  
écologique des cours d'eau

**40,48 % (162,20 M€)**  
aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour l'épuration des eaux usées  
urbaines et rurales

**23,71 % (95 M€)**  
aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour la restauration et la protection  
de la ressource en eau potable :  
protection des captages d'eau,  
lutte contre les pollutions diffuses,  
gestion de la ressource

**6,11 % (24,5 M€)**  
aux collectivités, aux associations,  
aux organismes consulaires...  
pour l'animation des politiques  
de l'eau : études, connaissances,  
réseaux de surveillance des eaux,  
éducation, information

**7,19 % (28,8 M€)**  
aux acteurs économiques non agricoles  
pour la dépollution industrielle  
et le traitement de certains déchets

**0,75 % (3 M€)**  
à la solidarité internationale :  
accès à l'eau ou à l'assainissement  
pour les populations démunies

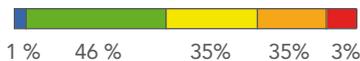
**5,49 % (22 M€)**  
aux exploitants agricoles  
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides augmentent de 50 % (100 millions €/an) pour les 6 prochaines années.

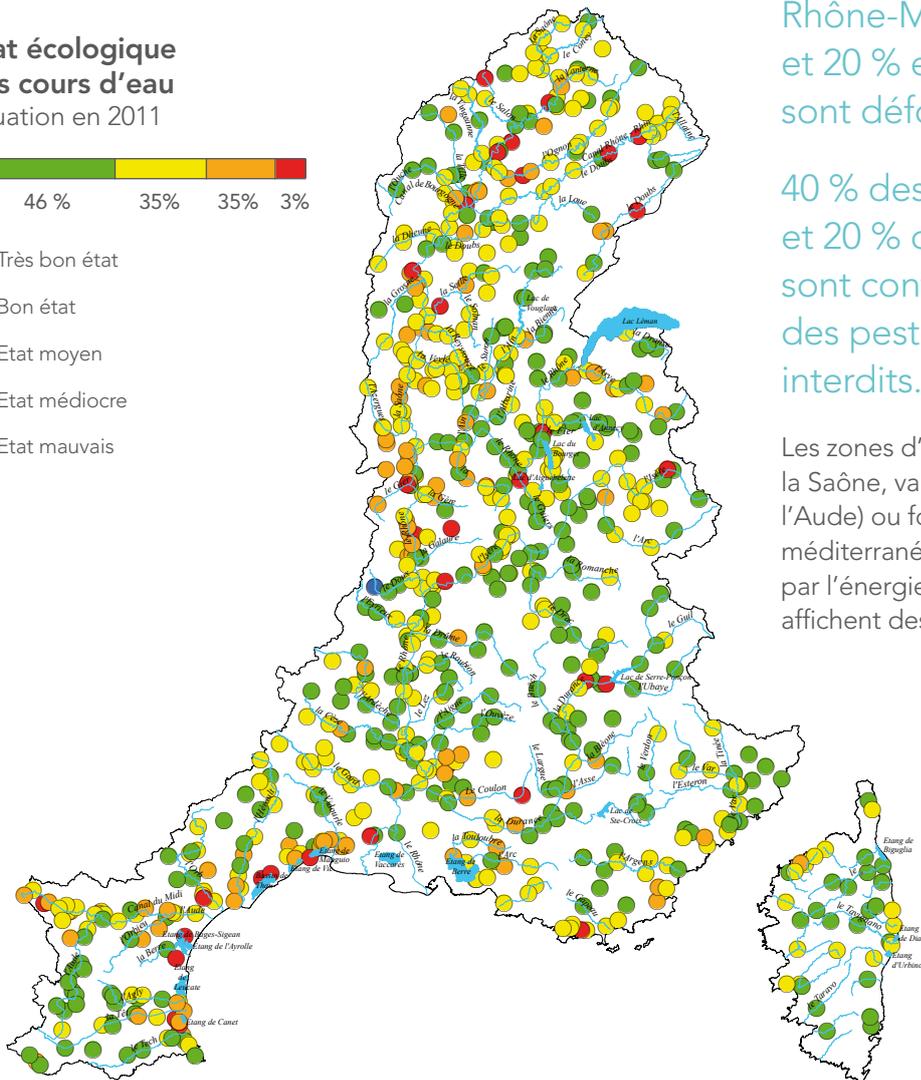
# QUALITÉ DES EAUX

## Etat écologique des cours d'eau

Situation en 2011



- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais



60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.



**Téléchargez l'appli qualité rivière**



La nouvelle application mobile de l'agence de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

Pour la première fois en France, les données sur la qualité des eaux des rivières de Rhône-Méditerranée et de Corse peuvent être consultées sur le terrain au bord de la rivière.

Bassin Rhône-Méditerranée	Bassin de Corse
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 14 millions d'habitants</li> <li>&gt; 25 % du territoire français</li> <li>&gt; 20 % de l'activité agricole et industrielle</li> <li>&gt; 50 % de l'activité touristique</li> <li>&gt; 11 000 cours d'eau de plus de 2 km</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 300 000 habitants permanents</li> <li>&gt; 2,7 millions de touristes chaque année</li> <li>&gt; 3 000 km de cours d'eau</li> <li>&gt; 1 000 km de côtes</li> </ul>



**AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
 Tél. : 04 72 71 26 00  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)